N° 3609 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 25 Décembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs

LE NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 50

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'ILLUSION

L'homme est enfant de la chimère. Son règne est l'illusion, son empire le rêve. Depuis qu'il vit, il se laisse guider dans ses visions par la légende, la métaphore, le symbolisme. Au moment où il croit être le plus raisonnable, il ne sent ni ne voit le vertige qui l'emporte vers les rives d'une côte merveilleuse mais toujours lointaine. Il croit d'autant mieux que ce à quoi il croit est absurde, puérile ou ridicule. La tradition, les préjugés, l'imagination qui illumine l'invisible et crée la fantasmagorie, voilà ses guides. Et ainsi, d'âge en âge, il va, nouveau Juif-Errant, sans jamais s'arrêter.

Depuis des siècles, l'homme est le jouet de son imagination fétichiste et idolâtre sur les rives de l'Indus et du Nil, fétichiste et idolâtre il est resté sur les sommets de l'Acropole, dans le forum romain et la forêt celtique. N'est-ce pas des rives de l'Indus et du Gange que nous sont venues les poèmes étonnants et les légendes merveilleuses qui, dans une éblouissante vision, ont divinisé la Nature? Plus de trois mille ans avant notre ère, le monde indou secoué par le mystérieux frisson de l'inconnu, avait créé une Nature fabuleuse et incarné dans des héros humains des qualités divines ou sataniques.

Le monde gréco-romain, moins éthéré et plus terrestre, a créé les dieux du paganisme, Il ne s'agit plus d'un Dieu incarné dans les êtres et les choses, mais d'hommes et de forces passées au rang des dieux. C'est le monde des Titans, des Champs-Elysées et du sombre royaume de Pluton, le monde des hommes devenus et des dieux.

Le Christianisme, le Catholicisme ont pris leurs légendes dans les mythes de l'Inde des Brahmanes. La légende de la Vierge Marie se retrouve dans la *Légende de Krishna* des poèmes védiques.

Devanaki (ce qui veut dire choisie par Dieu) voit venir à elle, rayonnante de gloire, le Soleil des Soleils, qui avait revêtu la forme humaine..Il se penche vers elle et la pénètre d'un rayon de vie. La vierge sentit tout son être tressaillir. Elle avait conçu le fils de Dieu...

La légende du « Sauveur du Monde » depuis l'accouchement de la Vierge dans une étable et le mythe d'Hérode faisant massacrer tous les enfants mâles jusqu'à la retraite sur la Montagne et le Calvaire, est écrite dans les mythes des Aryas, les communs ancêtres des peuples de l'Occident.

Krishna, le Jésus du vieux monde indou, parlait de l'immortalité de l'âme, de l'amour du prochain, de la charité et de la pratique du bien, comme le Jésus judaïque en parlera plus de dix siècles plus tard.

Il guérissait les malades, consolait les malheureux et soutenait les opprimés par l'exposé d'une justice plus haute, comme le Nazaréen le fera longtemps après. Le catholicisme, trois siècles après Jésus, s'emparera de ces hautes maximes morales pour les faire servir à ses ambitions, et établira ainsi sur le monde, une domination morale et politique qui dure depuis quinze siècles.

Il est donc bien vrai que l'homme se laisse guider par l'illusion comme par un mirage trompeur. Pareil à l'ayante comme la nuée, perfide comme l'onde, elle l'entraîne à sa suite, et d'âge en âge ainsi, il vogue sur cette mer houleuse comme dans un songe à la poursuite de l'irréalisable...

Prêchez aux hommes le paradis céleste avec ses extases et ses plaisirs enchanteurs, vous serez suivi; prêchez-leur le paradis sur la terre avec ses grossières jouissances et ses mensonges espérances, et vous serez cru. Voilà pourquoi les religions ont eu tant d'empire sur les destinées de l'humanité; voilà pourquoi les charlatans ont tant d'influence parmi les hommes.

L'illusion, voilà tout l'esprit et tout le cœur de l'homme. C'est le secret du succès des prêtres et des apostolats.

L'illusion, quelle magicienne! Quelle enchanteresse! La déesse Raison s'est en vain dressée devant elle. L'amère expérience a eu beau bouleverser ses enthousiastes fictions, elle a continué ses rêves en dépit de toutes les trahisons. L'homme ne vent pas être guidé par l'observation des faits et le raisonnement. Il ne veut ni voir ni entendre pour s'éclairer et établir ses jugements. Il croit, il va, il chevauche jusqu'au moment où il tombe.

Mercadet de M. de Balzac est toujours vivant. Il se porte même mieux que jamais. Faiseur et dupeur, comédien sans scrupules, il payo ses créanciers avec des mots et des traits d'esprit. Il sait l'homme « gobeur », il l'exploite; il sait la foule irréfléchie, crédule et enthousiaste, il l'emballe...

Dans ce jeu, le financier véreux, le politicien sans principe, le capitaliste sans cœur, Basile enfin, tous y trouvent leurs profits.

Et insensé, l'homme s'élance vers l'avenir immense qui fuit, oubliant que « Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est jamais rêvé. »

Là est cependant le secret de la sagesse. Se guider des contingences au milieu desquelles l'on vit. S'adapter aux circonstances de la vie politique et économique en perpétuelle évolution; ne pas demander l'impossible; ne choisir et ne se décider qu'après mûre réflexion, voilà le moyen pour une classe sociale, comme pour un individu, d'atteindre le but désiré.

Est-ce trop demander aux hommes?

« Chacun meurt à son tour
« Si mon n'est toujours. »

Qui parle de la sorte?
Le Juif-Errant?
Non. L'illusion!

DE FAVEROLLES.

Efforts impuissants

Sous ce titre, le *Petit Bleu*, journal républicain modéré, apprécie ainsi qu'il suit la gaîté de vendredi à la Chambre :

Les adversaires du cabinet ont tenté une nouvelle attaque, et les troupes nationalistes, nombreuses par le zèle de M. Méline et par M. Méline lui-même, ont donné avec un bel entrain; ils n'ont pas essayé de déposer une interpellation qui aurait été suivie d'un ordre du jour, ils ont renoncé à cette tactique qui ne leur a pas profité; ils se bornent maintenant à saisir les occasions, bonnes ou mauvaises, qui s'offrent à eux, surtout les mauvaises, à propos du budget. A propos d'une loi, cette fois, à propos des dommages provisoires; et ils revinrent avec une persévérance plus courageuse qu'efficace sur la question des généraux.

M. le président du conseil, dans un discours remarquable, d'une lumineuse précision et d'une éloquence *merveilleuse*, a soulevé les applaudissements enthousiastes de l'immense majorité de la Chambre. Il a remis à leur place ces incorrigibles qui, jamais les d'être haïtus, ne cherchent que de misérables chicanes, n'osant plus faire la guerre au cabinet que d'une façon détournée, lui reprochant de demander des dommages provisoires, alors que, comme l'a fort bien dit M. Caillaux, le gouvernement a trouvé le budget seulement le 4 juillet, et l'a renvoyé, le 14 septembre. Ce qui donnait la mesure de son zèle.

Mais ce qui était vraiment réjouissant, c'était d'entendre les amis de M. Méline s'élever contre les dommages provisoires, alors que, sous le ministère du même M. Méline, la Chambre ne vota jamais autant de dommages.

Malgré les attaques de M. Milleroux, de M. Lasies, de M. Paulin Méry, de M. Meline et de M. Drake, la défaite de l'opposition a été complète, et M. le président du conseil, qui avait mis ses adversaires en demeure de manifester leur défiance par le vote d'un seul dommage au lieu de deux, n'a trouvé devant lui que 70 opposants.

Les bravaches, les pourfendeurs, les aigris et les désabusés se sont dérobés au moment du scrutin. Ils n'ont pas tiré fier, mais il fallait bien masquer tant bien qui mal la défaite.

COMMERCE ECCLÉSIASTIQUE

Elle est un peu longue, la circulaire que l'on distribue en ce moment dans les diverses paroisses de Paris; mais nous nous en voudrions de ne pas la reproduire, telle qu'on nous la communique :

« Quelques fleurs déposées sur un cercueil par une main discrète et pieuse peuvent être un témoignage de regrets et une marque de respect pour un corps qui fut le temple du Saint-Esprit. Mais ces gerbes et ces couronnes s'accordent mal avec les graves leçons de la mort. C'est de nos prières que nos chers défunts ont besoin.

« Nous préférerions donc voir substituer aux fleurs et couronnes l'offrande d'un certain nombre de messes.

On pourrait se servir à cet effet d'une carte que nous avons fait lithographier avec bordereau et qui contient le texte suivant :

« — M. P. — Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments de douloureuse sympathie pour la pénte cruelle que « vous venez d'éprouver. Veuillez nous permettre de ne pas offrir de fleurs. Nous croyons « mieux entrer dans vos intentions en faisant « célébrer des messes pour le repos de l'âme de « M. X... »

Ladite circulaire signée par le P. Hippolyte Leroy, de la Compagnie de Jésus, se présente, d'ailleurs, avec l'approbation de l'archevêque de Paris, qui l'a favorisée de cette apostille :

NOUS APPROUVONS CETTE PHRASE PENSÉE ET NOUS NE POUVONS QU'ENCOURAGER LES FIDÈLES A LA METTRE EN PRATIQUE.

FRANÇOIS, cardinal RICHARD, *archevêque de Paris*.

Il patronne de jolis commerces, monsieur l'archevêque!

On dit...

S'il a continué, on ne dira plus « fumer comme un Suisse », mais bien « fumer comme un Français ».

L'année qui va finir en distingue en France au point de vue de la consommation du tabac. C'est l'année où l'on a consommé la plus forte consommation, en dépit des efforts et de la propagande de la Société contre l'abus du tabac.

Durant les quatre mois écoulés, la vente du tabac par la régie a produit la somme énorme de 376 millions, soit 17 millions de plus que les prévisions budgétaires, et près de 10 millions de plus que l'année dernière. Cela fait une moyenne de 34 millions par mois.

Il est certain que le mois de décembre ne sera pas inférieur à ce point de vue aux précédents; il y a même des raisons de croire qu'il donnera un produit supérieur; mois, même dans l'hypothèse de l'égalité de rendement, on voit que l'année 1899 dépassera le chiffre de 410 millions. C'est le chiffre le plus fort qui ait jamais été constaté jusqu'à présent.

Savez-vous de quoi se compose le chargement d'un soldat anglais? Tout d'abord d'une rifle (carabine) qu'une cureuse gaînient sur le dos, de 170 cartouches, dont une partie loge dans une cartouchère croisée, sur la poitrine, le surcroît précédente; d'une paire de revolvers, d'une chemise, d'un tricot, d'une paire de souliers, d'un couvert complet, d'un rasoir, d'une brosse, d'un peigne, d'une ceinture de flanelle, de deux casquettes, d'une sorte de gamelle, d'un pot en fer blanc, d'une cagoule et d'une petite bêche pour creuser la tranchée qui servira de couchette. Au total, 27 kilos.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA
GUERRE
ENTRE
L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

DANS LA NATALIE

Il n'y a toujours aucune nouvelle importante. Les Anglais n'attaquent plus et les Boers n'attaquent pas. On télégraphie du Cap au *Times*, à la date du 17, qu'on croit que le général Buller ne voudra pas rester sur une première attaque infructueuse, et qu'il recommencera, l'affaire dans quelques fours. Cette appréciation peut être juste, mais il est certain que sir Redvers *Buller se heurtera à un ennemi plus fortement* retranché encore que la première fois, car il a dû mettre le temps à profit.

Les journaux ne contiennent rien qui soit de nature à expliquer les circonstances dans lesquelles ces deux jours ont produites les pertes de 16 décembre que le War Office a communiquées hier (7 tués et 1 blessé); la plupart croient qu'il s'agit d'une reconnaissance.

Une dépêche du correspondant du *Daily Télégraph*, transmise seulement au bout de six jours, fera-t-elle connaître les pertes de l'armée anglaise, à la bataille de la Tugela qui eut des plus importantes encore que ne le dit le War Office. En effet, M. Bennett Burleigh dit que les faits *étouffés ont perdu presque entièrement* deux compagnies, c'est-à-dire presque 200 hommes, qui ont été faits prisonniers, tandis que le War Office donne seulement pour ce régiment une perte de six officiers et trente-neuf manquants.

On annonce également que sir Redvers Buller va créer un corps de 1500 hommes d'infanterie montée, recruté parmi les fermiers du Natal restés fidèles à la cause anglaise.

On télégraphie à Londres que M. Wancon Churchill était prisonnier par les Boers et interné à Pretoria et qui s'était échappé, n'a pas été repris comme on l'avait annoncé précédemment. Il est arrivé à Lourenco-Marquès.

La colonne du général Gatacre

Ici encore les nouvelles sont surtout rétrospectives.

Un résident de Colesberg rapporte que les Anglais faits prisonniers à Stormberg ont été d'abord dirigés sur Burgherslorp puis sur Knapdaar.

On dit qu'à Stormberg, un détachement entière a arboré le drapeau blanc et s'est rendu; les autres ont été pris dans leurs postes gardés.

Depuis l'affaire de Stormberg, les rangs boers ont été renforcés; le pays au nord de Stormberg est en armes; les fermes des loyalistes ont été incendiées par les Boers.

Les Boers sont maintenant inactifs en apparence dans les positions abandonnées par le général Gatacre. On télégraphie au *Times*, le 17, que très probablement, ils concentrent leurs forces disponibles dans l'espoir de prendre Kimberley; de la leur immobilité sur d'autres points.

SUR LA MODDER

Lord Methuen est fortement retranché et attend peut-être que les Boers l'attaquent. Un télégramme du Cap, le 16 décembre, semble l'annoncer :

Un des principaux objets de la marche de lord Methuen, dit ce télégramme très officieux, semble avoir été de se mettre en communication avec Kimberley par télégraphe optique.

On croit que Kimberley est abondamment pourvu de vivres et d'eau.

D'ans part, les nouvelles venues de différents côtés tendent à montrer que les Orangistes désirent de plus en plus vivement rentrer dans leurs foyers; d'autre part les Boers ne tarderont pas à éprouver de grandes difficultés à se ravitailler dans les positions qu'ils occupent.

On estime comme tout à fait possible que les Boers se trouvent forcés de prendre l'offensive. Lord Methuen se trouve retranché dans une position inexpugnable et, malgré le retard qui s'est produit dannsa marche en avant, on peut le considérer comme en grande partie maître de la situation.

Le même télégramme ajoute qu'il n'est pas probable que les Boers attaquent Kimberley avec lord Methuen sur leurs derrières, et que la présence des troupes anglaises a suffi jusqu'ici à faire disparaître les symptômes de révolte qui se sont manifestés.

Enfin, de Modder-River même, on explique l'échec de Magersfontein par la trahison.

L'attaque des Highlanders, dit-on, s'est effectuée *sur le point le plus fort* de la position des Boers. Le merveilleux préparation des ces derniers fait soupçonner que le camp anglais contient beaucoup d'espions et de traîtres.

Les canons pris par les Boers

Liverpool, 23 décembre. — Il ne reste désormais aucun doute que les Boers sont en possession des canons du général Buller et que, en outre, ils pourront s'en servir, les artilleurs anglais, par mégarde ou en raison du feu violent dirigé contre eux, n'ayant pas retiré les culasses, ce qui aurait rendu les canons inutiles.

A ce sujet, je vous transmets les extraits suivants d'une lettre d'un officier important :

« Le colonel Long explique le fait qui les canons ont été pris par suite, parce qu'il convenait recevoir du renfort en hommes et munitions. Ayant eu le fois traverse par une balle, il resta mourant toute la journée près des canons et ordonna aux survivants des batteries, de se réfugier dans une donga. »

Le correspondant à Londres du *Manchester Guardian* télégraphie que la présence du général Clery à la bataille de Colenso paraît définitivement établie. L'absence de son nom dans les dépêches serait dû au désir chevaleresque de sir Redvers Buller de ne faire retomber que sur lui seul la responsabilité de la défaite.

Londres, 23 décembre. — Un télégramme de Chieveley annonce que cette petite batterie de canons de marine qui avait tenté, à la bataille de Colenso, de porter secours à l'artillerie du colonel Long a été démontée; les vingt-huit boeufs attelés aux pièces ont été fauchés par les balles.

Il devient chaque jour plus évident que l'art de la guerre subit des modifications rapides en raison de la grande portée des fusils modernes. A Magersfontein, des feux nourris de mousqueterie ont été échangés à une distance de 1,800 yards.

Ajoutons que, quoi qu'il en soit de ces racontars, le service de reconnaissance de lord Methuen aurait mieux fait de rester dans les limites de la cavalerie anglaise, avant la bataille, n'estimait le nombre des Boers, à Magersfontein qu'à 4,000.

Un démenti

L'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

Le docteur Leyds, ministre de la République sud-africaine, nous prie de déclarer que la note qui vient de paraître dans le *Daily Daily*, relative à une demande de médiation qui aurait adressée au gouvernement français, ne repose sur aucun fondement.

Dans la caisse des Assomptionnistes

Paris, 23 décembre. — On se rappelle que, lors de la perquisition faite dans les locaux occupés, rue François Ier, par les Assomptionnistes, le commissaire de police a saisi une courte lettre, informée dans la caisse de la congrégation et tendant à prouver que les immeubles occupés par les Pères leur appartiennent, contrairement aux déclarations par eux faites au fisc.

Nous apprenons, en effet, que cette lettre, écrite par M. Baudon de Mony, propriétaire nominal, ne laisse aucune place au doute. Elle déclare formellement que les immeubles ont été acquis, en 1890, avec les deniers de la congrégation, et qu'ils appartiennent bien, en conséquence, à celle-ci.

M. Baudon de Mony, prévoyant même le cas où il viendrait à décéder, fait une obligation à ses héritiers de respecter cette déclaration, et de signer tout acte de notoriété nouvelle nécessaire pour établir les droits des Pères Assomptionnistes sur cette partie de son héritage apparent.

La Chambre

Séance du 23 Décembre 1899

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 4 heures 25, sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre renvoie à un mois une interpellation de M. Vigné sur le Soudan, après entente entre l'interpellateur et le ministre.

Le président fait connaître qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Lasies sur les « violations de la loi » commises avant et pendant le procès de la Haute-Cour.

M. Lasies. — Je demande le renvoi à un mois pour que le rapport soit complété.

Il en est ainsi ordonné.

L'accident de Montereau

M. Jumel a la parole pour adresser au ministre des travaux publics une question sur l'accident de Montereau. L'orateur fait le récit de l'accident dont il a failli être victime. Il se plaint de ce que les secours aient été très tardivement organisés et que les blessés aient dû laisser pendant plus d'une heure sans soins en gare d'Aquilème dans les wagons où ils avaient été amenés. Il déclare que la responsabilité de l'accident incombe à ceux qui ont laissé passer le rapide avec une machine qu'on savait être défectueuse et aussi au chef de train qui n'est pas allé en diligence en arrière pour couvrir le train en marche.

M. Baudin, ministre des travaux publics, expose que le gouvernement entend déposer prochainement un projet de loi ayant à la responsabilité pénale des Compagnies. Il a ordonné l'application du Block-System sur toutes les grandes lignes et il saurira avec vigueur contre les chefs responsables.

M. Georges Berry demande à interpeller le gouvernement sur les agissements avec laquelle sont traitées les bandes anarchistes.

Le président fait observer qu'il importe d'attendre que le président du Conseil soit présent pour fixer la date de cette interpellation.

La hausse des charbons

A une question de M. Krauss sur l'élévation du prix des charbons, M. Baudin répond que l'augmentation est due tout entière à l'excès de production de l'industrie métallurgique et aux besoins de la marine du monde entier.

La séance suspendue n'est reprise qu'à 8 heures.

LA CLOTURE

M. Waldeck-Rousseau donne lecture du décret de clôture.

La séance est levée.

Physionomie de la Chambre

La Chambre n'ayant pas l'intention de rendre le budgé, la séance a commencé fort tard à 4 heures 1/2. Tout d'abord, M. Jumel a questionné sur l'accident de Montmoreau qu'il a vu avec d'autant plus de précision qu'il était au nombre des voyageurs.

Comme on voulait transformer la question en interpellation, le ministre a demandé que le débat fut ajourné jusqu'à l'examen du budgét.

M. Krauss a questionné ensuite sur le prix des charbons, puis M. Georges Berry a déposé une interpellation sur la réunion de Tivoli-Vaux-Hall, mais le président du conseil étant au Sénat, on a dû suspendre jusqu'à son retour.

A 8 heures moins le quart, seulement la séance est reprise et tout aussitôt M. Waldeck-Rousseau lit le décret de clôture.

L'interpellation Berry ne viendra donc qu'à la fin de la rentrée, peut-être jamais.

T. H.

SÉNAT

Séance du 23 décembre

La séance est ouverte à 2 heures 55, sous la présidence de M. Franck Chauveau.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, M. Mercier et André de Kerdrel, sénateurs décédés.

MM. Waldeck-Rousseau et Caillaux déposent, sur le bureau du Sénat, le projet des deux dommages provisoires.

Le projet de pension de 6,000 fr., attribués à Mme veuve Kobb, est adopté.

Les pouvoirs des sénateurs

M. Guérin interpelle sur la situation des sénateurs qui vont être réunis à la réélection en ce qui concerne leurs fonctions de membres de la Haute-Cour.

L'orateur estime que les fonctions de juge cessent avec la qualité de sénateur.

M. Thévenet soutient la thèse contraire et pense que les sénateurs restent juges après l'expiration de leurs mandats.

M. Waldeck Rousseau croit qu'il appartient à la Haute-Cour de trancher la question. Il déclare prendre pour la thèse de M. Thévenet.

La Constitution a prévu le cas : pour être jugé à la Haute-Cour, il faut être sénateur au moment de la Constitution de la Haute-Cour.

Quant aux pouvoirs des sénateurs la question s'est posée en 1876 et en 1884. Le gouvernement décida que la fixation de la date des élections n'entraînait pas la cessation des pouvoirs des membres sortants.

L'Assemblée Nationale avait fixé les élections au 30 janvier 1876, ceci ne correspondait pas à la date de trois ans.

Le président du Conseil continue à fournir de nombreux arguments de jurisprudence et termine ainsi :

Le Sénat même réduit du tiers conserve plusieurs pouvoirs politiques et judiciaires. La fermeté avec laquelle il remplit ces fonctions et de nombreux services rendus par lui à la République et lui acquirent de nombreux titres à la reconnaissance des véritables républicains.

Après une intervention de M. Wallon et une courte réplique de M. Waldeck-Rousseau, l'incident est clos.

Les dommages provisoires sont votés à l'unanimité de 228 votants.

LA CLOTURE

M. Monis, ministre de la justice, donne lecture du décret de clôture et la séance est levée à 7 heures 50.

Physionomie du Sénat

La salle du Luxembourg a changé d'aspect aujourd'hui. On n'y voit ni les robes noires des avocats, ni les robes rouges des membres du ministère public, ni les robes noires des gardes municipaux. Le président non plus n'est pas le même. Au lieu de M. Fallières, c'est M. Franck-Chauveau qui occupe le siège présidentiel. Seuls les vénérables sont à leur poste pour voter les dommages provisoires.

Le Sénat avait en outre à discuter la double interpellation de MM. Guérin et Thévenet.

Cette interpellation qui soulevait les plus délicates questions de droit avait ceci de fréquent que les deux interpellateurs, tous deux anciens gardes des sceaux, soutenaient des thèses contradictoires.

Pour M. Guérin les pouvoirs des sénateurs de la série renouvelable expirent le 4 janvier et il se proclame de la Haute-Cour n'est pas terminé les sénateurs sortants ne pourront siéger.

Pour M. Thévenet le mandat des sortants ne prend fin que le 28 Janvier et en tout état de choses, les sénateurs même sortants conserveront leurs fonctions judiciaires jusqu'à la fin du procès.

Le président du Conseil, sans se prononcer d'une façon formelle, a laissé entendre qu'il partageait l'opinion de M. Guérin, qui n'est pas exactement celle de M. Wallon, le père de la Constitution.

Le problème n'a pas été résolu, du moins catégoriquement, car le Sénat, en ne votant aucun ordre du jour, a admis implitiemment la date du 28 janvier pour l'expiration des pouvoirs de la série renouvelable.

Quant à la question de la composition de la Haute Cour, elle demeure en suspens et cela n'a pas grand inconvénient puisqu'il est à peu près certain, maintenant que la procès sera terminé pour le 4 janvier.

Après ce débat constitutionnel on a voté une série de crédits supplémentaires, les dommages et la session est close.

T. H.

M. Waldeck-Rousseau et l'arbitrage

Nâcon, 23 décembre. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, vient de faire connaître au syndicat de Perrecy-les-Forges, dont il avait précédemment reçu une demande d'arbitrage dans le but de mettre fin au conflit qui s'est élevé entre les ouvriers et M. Piffault, directeur de l'usine, qu'il est impossible d'intervenir sur la proposition d'une seule des parties.

Le président du conseil a fait exprimer, en outre, son très vif desir de voir une entente se produire.

La Grève des Charcutiers

Paris, 23 décembre. — Nous avons dit que les ouvriers charcutiers s'étaient mis en grève, les patrons n'ayant pas consenti leurs revendications. Voici ce que la chambre syndicale patronale avait accepté :

Journée de travail effectif à quatorze heures; Paiement de blanchissage de 5 francs par mois (les ouvriers offraient 3 francs); deux demi-journées de sortie par mois; coucharge individuel; paiement à la semaine.

La chambre syndicale a offert que les différends survenus entre patrons et ouvriers au sujet des heures revendiquées seraient soumis à un tribunal d'arbitrage, composé de deux patrons et de deux ouvriers syndiqués.

Dans une réunion tenue ce matin, les grévistes ont décidé le vote de bulletins de grève; des listes individuelles de souscription seront mises en circulation pour subvenir aux frais de la grève. Il est décidé qu'une demande d'arbitrage sera adressée au *juge de paix conformément* à la loi. Jusqu'ici aucun des patrons qui avaient été invités à assister individuellement aux réunions n'a répondu à cette invitation.

Voici maintenant quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur la corporation des ouvriers charcutiers :

Il y a, en tout, 983 charcuteries à Paris. Elles emploient, à peu près, 2,000 ouvriers. Après un apprentissage qui oscille entre dix-huit mois et trois ans, et qui coûte à l'apprenti de 150 à 300 francs, le garçon charcutier reçoit jusqu'à l'âge de vingt ans des appointements de 20 fr. par mois. De retour du service militaire jusqu'à l'âge de trente ans, l'ouvrier gagne de 30 à 60 francs par mois.

Quant à la nourriture que l'ouvrier reçoit chez son patron, elle ne varie guère : toute l'année, il ne mange que du porc et, ce qu'il appelle « des rosnigoels de charcuterie ». Les locaux affectés au couchage du personnel sont généralement attenant à la cuisine; ces chambres non-seulement n'ont souvent pas de fenêtre mais manquent quelquefois de l'espace nécessaire pour y étendre leur lit. A trente ans, l'ouvrier charcutier, s'il ne peut s'établir patron est souvent mis dans la nécessité de quitter son métier. Sa santé ne peut plus résister à un travail de seize et quelquefois dix-huit heures par jour; et, s'il veut se marier, force est pour lui de se chercher un autre emploi.

Le meeting de Tivoli

Paris, 23 décembre. — Huit des manifestants arrêtés hier à la sortie du meeting de Tivoli seront poursuivis en correctionnelle pour cris séditieux et outrages aux agents.

L'attaché militaire allemand

Paris, 23 décembre. — Le Président de la République a reçu en audience de départ, le colonel Bosklind, attaché militaire allemand à l'ambassade de Paris, qui a la fonction vient d'être supprimée par ordre de l'empereur d'Allemagne.

Une brochure de l'évêque Turinaz sur « le Bon Pasteur »

Paris, 23 décembre. — M. Turinaz, évêque de Nancy, dont on connaît les démêlés avec les sœurs du Bon Pasteur, fait partie une brochure dans laquelle il déclare qu'ayant été attaqué il a résolu de se défendre; « encore, dit-il, serai-je obligé de reproduire des attaques fortement dirigées contre lui ».

M. Turinaz affirme qu'il a accompli sa mission épiscopale. Une congrégation religieuse estelle au-dessus des évêques et de telle sorte que tout soit permis contre ces derniers, sous prétexte de la protéger?

L'évêque de Nancy réfute en outre les arguments exposés par le supérieur du Bon Pasteur dans une lettre insérée dans la *Libre Parole*.

Pour lui, la construction des nouveaux bâtiments, édifiés avec fixe par les religieuses, n'était pas nécessaire; il n'est pas prouvé que la vétusté des anciens bâtiments ait pour conséquence le développement de la fièvre typhoïde.

La sœur invoque le témoignage du docteur Champouillon. Et l'évêque cite cette question : le docteur lui-même a-t-il jamais été assez dégagement absolument nécessaire dans la nourriture des pensionnaires, nourriture parfois déplorable et toujours insuffisante pour des pauvres filles complètement accablées par le travail?

Revenant sur les affirmations des religieuses, M. Turinaz raconte les faits suivants :

Pénétrant au Bon-Pasteur à l'époque où les constructions des bâtiments d'habitation allaient être terminées, je demandais à la supérieure d'abord sœur Marie de Saint-Irénée, ce que coûterait ces constructions; elle me répondit : 150,000 fr. Or, j'avais sur moi en ce moment la note ci-dessus de la main de cette même supérieure, note que je n'avais évidemment pas reçue d'elle, et donnant le détail des sommes payées et à payer. Or le total s'élevait à 270,850 fr. Et elle avait ajouté, toujours de sa main, ces mots : « Tous les frais ne sont pas comptés. » Les travaux intérieurs n'étaient pas terminés. Cette note je l'ai encore sous les yeux au moment où j'écris ces lignes.

J'ai déjà dit que les religieuses du Bon Pasteur avaient, jusqu'à ce débat, reconnu le droit exercé par les évêques de surveiller l'administration temporelle des communautés comme la leur, en me présentant chaque année, que l'ameublement de leur supérieur ecclésiastique discutant, conformément à l'ordonnance portée par Mgr Lavigerie en 1861, les comptes de l'année écoulée.

Mais un rapport qui m'a été remis le 20 mars 1894, par une commission désignée spécialement pour examiner ces comptes et composée de MM. Voinot, vicaire général, Sacquinet, secrétaire-général de l'évêché, et Dreff, aumônier du Bon-Pasteur-Saint-Julien, déclare, après examen des pièces nécessaires, que les comptes du Bon Pasteur, tenus d'une façon irrégulière, étient absolument inexacts, et sur les instances faites pour obtenir l'explication de lacunes très graves et évidentes, la supérieure, après avoir promis ces lacunes, a avoué devoir les cacher à ceux de la commission que les comptes remis chaque année à l'évêché étaient des comptes faux.

L'évêque reproche qu'il a demandé un ouvrier pour les personnes qui sortent du Bon Pasteur après avoir travaillé longtemps au profit de la communauté. Les religieuses reconnaissent que les pensionnaires ont besoin d'un apprentissage et restent longtemps sans offrir par leur travail de compensation aux charges qu'elles imposent. M. Turinaz rétorque que les raisons qui déclarent que les pensionnaires fournissent en peu de temps *après leur entrée un travail lucratif*. Quel avantage, dit-il, pour les ouvrières de Nancy, l'évêque de Nancy le dit en ces termes :

Un grand nombre de personnes qui sortent du Bon Pasteur, sous pas comme nos ouvrières, mais après des sollicitations de leur part et de la part de leur famille, sont habilées de vêtements et pourvues, et mis en partie si ridicules qu'elles ne peuvent se présenter convenablement pour avoir une place honorable.

Ou pourquoi elles devenir?

Malgré mes réclamations, tout ce que je viens de dire, sous ces usages, tout ce système ont été maintenus, loués et approuvés par la prudence et la supérieure générale, qui sont venues visiter la maison de Nancy et y ont fait un séjour relativement considérable.

M. Turinaz parle ensuite du rapport de l'inspecteur du travail qui a obtenu pour le Bon-Pasteur une réponse rassurante et satisfaisante. Mais que ce rapport ne saurait être opposé à ses déclarations.

J'ai déjà fait remarquer, dit-il, que M. l'inspecteur m'a su et m'a gagné que je ne pouvais voir et savoir. Comment, en particulier, peut-il arriver en entrant dans l'établissement à dix heures du matin ou à quatre heures du soir, alors, si on n'y a pas travaillé depuis quatre heures du matin ou si on en travaillera encore dix heures ou neuf heures du soir, surtout s'il interroge les jeunes filles devant les religieuses?

M. l'inspecteur a déclaré avant moi que, par ces mots du son rapport : « Les religieuses ont exercé depuis s'ainsnée aux l'existence d'un millier de jeunes filles ». Il n'avait pas voulu dire qu'elles se avaient placé mêmes quelques-unes. D'ailleurs, que ces religieuses cacaient les noms des jeunes filles qu'elles ont placées et des personnes chez lesquelles elles sont placées.

Mais comment ont-elles assuré l'existence de ces jeunes filles? Serait-ce en les traitant comme j'ai dit plus haut?

Je soutiens que les rapports plus récents de MM. les inspecteurs, qui ont été envoyés à la Chambre, sont été faits dans de meilleures conditions.

M. Turinaz cite alors les déclarations très nettes faites à la Chambre par le président du Conseil et qui résument les dépositions défavorables à la congrégation faites par les jeunes filles et les enfants qui en sont sorties avant 1896.

L'évêque de Nancy conclut en demandant que les religieuses du Bon-Pasteur consentent la publication intégrale de l'enquête du gouvernement. Pour lui, la vérité et la justice, les vraies intérêts de l'honneur exigent que les abus et les fautes soient partout constatés et réprimés.

A MONTCEAU-LES-MINES

Montceau-les-Mines, 23 décembre. — Le syndicat des corporations ouvrières affichera demain un appel aux ouvriers et annoncera la convocation prochaine d'un congrès.

Trente-sept maisons incendiées

Chambery, 23 décembre. — Hier matin, vers une heure, à Saint-Alban-des-Villards, canton de la Chambre, trente-sept maisons des bâtiments d'exploitation, appartenant à dix-neuf propriétaires, ont été détruites par un incendie.

Un vieillard est mort asphyxié dans le brasier.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

La Jeunesse royaliste d'Alais

Alais, 23 décembre. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans les poursuites intentées au Comité de la Jeunesse royaliste de cette ville.

Le président du groupe a été condamné à 100 fr. d'amende; et un membre du Comité à 50 fr. d'amende.